

ACTION URGENTE

DEUX HOMMES AURAIENT ÉTÉ TORTURÉS À LA BARBADE

Deux hommes soupçonnés de vol auraient été torturés par des policiers en garde à vue dans le district de Christ Church. Ils n'ont pas reçu de soins médicaux appropriés et restent sous la menace de nouveaux mauvais traitements.

Le 17 mars 2014, vers 11 heures, **Adrian Mottley** et **Jamar Headley** se sont présentés d'eux-mêmes au poste de police de Hastings, dans le district de Christ Church, à la Barbade, après avoir appris que la police les recherchait en lien avec un vol dans une galerie de jeux vidéos. Les deux hommes étaient accompagnés de leur avocat, qui a indiqué que la bonne santé de ses clients avait été certifiée par un médecin juste avant leur garde à vue.

Quatre heures plus tard, l'avocat a reçu un appel téléphonique d'Adrian Mottley lui demandant de venir de toute urgence. À son arrivée, l'avocat a vu qu'Adrian Mottley était en situation de détresse ; il avait la lèvre fendue et du vomi autour de la bouche. Peu après, il a perdu connaissance et de l'écume a commencé à sortir de sa bouche. L'avocat a demandé que des premiers soins lui soient prodigués, mais sa requête a été ignorée et Adrian Mottley a été traîné hors de la salle d'interrogatoire et menotté. Finalement, il a été montré à un médecin. Toutefois, au lieu d'être emmené à l'hôpital, il a été examiné rapidement par un généraliste, qui lui aurait prescrit des anxiolytiques. Adrian Mottley a raconté par la suite à son avocat que les policiers l'avaient enveloppé dans du plastique d'emballage des pieds jusqu'au cou, puis l'avaient frappé sur tout le corps. Les policiers n'ont pas autorisé l'avocat à rencontrer Jamar Headley ; il n'a pu le voir que plus tard dans la soirée, après son transfert dans un autre poste de police. Jamar Headley lui a raconté qu'il avait été frappé sur la tête par un objet contondant – probablement un livre selon lui. Le 18 mars, l'avocat d'Adrian Mottley et de Jamar Headley a porté plainte pour les mauvais traitements qu'ils avaient subis au poste de police.

Les deux hommes, qui reconnaissent le vol, disent que les policiers les ont frappés pour les forcer à avouer d'autres vols. Ils ont finalement été contraints de signer des aveux dans lesquels ils reconnaissent avoir été en possession d'une arme au moment du vol dans la galerie de jeux vidéos, ce qu'ils nient. Leur avocat a affirmé que les deux hommes n'avaient toujours pas obtenu l'autorisation de consulter un médecin indépendant.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à veiller à ce qu'Adrian Mottley et Jamar Headley ne subissent plus torture ni d'autres mauvais traitements, conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus ;
- exhortez-les à faire en sorte que ces deux hommes puissent bénéficier immédiatement des soins médicaux nécessaires, notamment d'un examen par un médecin de leur choix, dont les résultats seront communiqués à leur avocat et à leurs familles ;
- demandez-leur de diligenter immédiatement une enquête indépendante sur les allégations selon lesquelles ces deux hommes auraient été torturés et leurs aveux leur auraient été arrachés sous la torture, et de traduire en justice les responsables présumés de ces actes.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 MAI 2014 À :

Ministre de l'Intérieur et procureur
général

Adriel Brathwaite
Ground Floor, Jones Building
Webster's Industrial Park
Bridgetown, La Barbade
Fax : +1 246 437 3794
Courriel : ps@mha.gov.bb

**Formule d'appel : Dear Minister, /
M. le Ministre,**

Commissaire de police par intérim

Tyrone Griffith
Police Headquarters
Lower Roebuck Street
Bridgetown, La Barbade
Fax : +1 246 429 8755
Courriel : thecop@rbpf.gov.bb ;
staffofficer@rbpf.gov.bb

**Formule d'appel : Dear Commissioner, /
Monsieur,**

Copies à :

Médiateur
Valton Bend
2nd Floor, Trident House
Bridgetown, La Barbade
Fax : +1 246 426 4444
Courriel : ombudsman@caribsurf.com

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Barbade dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

DEUX HOMMES AURAIENT ÉTÉ TORTURÉS À LA BARBADE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Adrian Mottley et Jamar Headley ont comparu devant un tribunal le 19 mars et ont été inculpés de vol à main armée. Leur libération sous caution a été refusée car leurs aveux – qu'ils disent avoir signé sous la torture – indiquent qu'ils étaient en possession d'une arme au moment du vol. Ils ont été transférés dans la principale prison de l'île et devraient comparaître devant un tribunal le 16 avril.

La Barbade n'a pas encore ratifié la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Lors de l'Examen périodique universel de la Barbade en 2013, au cours duquel le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a évalué la manière dont le pays s'acquittait de ses obligations et engagements en matière de droits humains, les autorités barbadiennes ont déclaré qu'elles ne pouvaient pas accepter les recommandations lui demandant de signer cette convention car elles n'étaient pas en mesure d'en respecter toutes les obligations.

En mars 2007, le Comité des droits de l'homme des Nations unies s'est déclaré préoccupé par l'absence de définition juridique de la torture dans le droit barbadien et a recommandé au pays d'adopter une définition compatible avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Noms : Adrian Mottley et Jamar Headley
Hommes

AU 69/14, AMR 15/001/2014, 21 mars 2014